

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

**MERCREDI 25 FÉVRIER 2026, À 16:30 HEURES**

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU 1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE QUÉBEC

---

### **Étaient présents :**

Monsieur Patrick Marquès	Président et Délégué de la Ville de Carignan
Monsieur Mario Lemay	Vice-Président et Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Daniel Picard	Délégué de la Ville de Beloeil
Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Madame Alexandra Labbé	Déléguée de la Ville de Chambly
Madame Maud Allaire	Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Madame Magalie Taillon	Déléguée de la Ville de McMasterville
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Carl Hurtubise	Délégué substitut de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Jacques Ladouceur	Délégué de la Ville de Richelieu
Monsieur Simon Lacoste	Délégué de la Ville de Saint-Amable
Madame Kim Méthot	Déléguée de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Monsieur Martin Dampousse	Délégué de la Ville de Varennes
Madame Katherine R. L'Heureux	Déléguée de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Monsieur Patrick Marquès.

### **Étaient également présents :**

Monsieur Marco Carrier	Directeur de police
Monsieur Pascal Smith	Directeur secrétaire-trésorier
Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe

### **Était absent :**

Monsieur Sylvain Casavant	Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
---------------------------	---

---

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 janvier 2026;

## **RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT**

4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 14 janvier 2026;
5. Ressources humaines – Résolutions;
  - 5.1 Départs volontaires
  - 5.2 Départ à la retraite – Préposée au soutien administratif
6. Administration et finances – Résolution;
  - 6.1 Protocole d’entente avec la Ville de Longueuil – Autorisation de signature
  - 6.2 Protocole d’entente avec le Ministre de la Sécurité publique – Autorisation de signature
  - 6.3 Radiation de factures
  - 6.4 Acquisition d’armes à impulsions électriques
  - 6.5 Soumission 2024-8080-50A – Achat de tablettes véhiculaires et stations d’accueil – CAG
  - 6.6 Demande de prix 2026-R-075 – Licences pour le rehaussement des serveurs Windows – Projet 911PG
  - 6.7 Lettre d’entente avec la Fraternité – Règlement des griefs FRS-21-07 et FRS-25-07 – Autorisation de signature
  - 6.8 Adoption de la liste des comptes à payer
7. Avis de motion – Projet de règlement;
  - 7.1 Règlement 58 amendant le règlement 56 augmentant le fonds de roulement de 5 600 000 \$ à 6 100 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 500 000 \$ provenant des activités de fonctionnement – Avis de motion et projet de règlement
8. Dépôt de documents;
  - 8.1 Correspondance – Aucun document déposé
  - 8.2 Tableau des mouvements de personnel
  - 8.3 Comité Santé et Sécurité au Travail – Reddition de comptes
9. Varia;
10. Période de questions;
11. Clôture de la séance.

### **POINT 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le Président déclare la séance ouverte. Il est 16:33 heures.

**CA-26-3034**

### **POINT 2 RÉSOLUTION Adoption de l’ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe  
APPUYÉ PAR Madame Alexandra Labbé

## **RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT**

**ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CA-26-3035**

### **POINT 3 RÉSOLUTION**

#### **Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 janvier 2026**

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2026;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau  
APPUYÉ PAR Monsieur Mario Lemay

**ET RÉSOLU :**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 janvier 2026 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CA-26-3036**

### **POINT 4 RÉSOLUTION**

#### **Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 14 janvier 2026**

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 14 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin  
APPUYÉ PAR Madame Magalie Taillon

**ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte du procès-verbal du Comité Exécutif du 14 janvier 2026;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors de la réunion du 14 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

### **POINT 5** **RESSOURCES HUMAINES – RÉOLUTIONS**

CA-26-3037

#### **POINT 5.1** **RÉSOLUTION** **Départs volontaires**

ATTENDU que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de préposée aux communications surnuméraire :

- Gabrielle Vadnais

ATTENDU que la personne suivante a quitté volontairement son emploi d'agent auxiliaire :

- Clément Huot

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution ces fins d'emplois ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Lacoste  
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme préposée aux communications surnuméraire et DE LA RENDRE effective au 7 février 2026 :

- Gabrielle Vadnais

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme agent auxiliaire et DE LA RENDRE effective au 21 février 2026 :

- Clément Huot

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3038

#### **POINT 5.2** **RÉSOLUTION** **Départ à la retraite – Préposée au soutien administratif**

ATTENDU la décision de Madame Louise Déry, après trente-quatre (34) années de service, de prendre sa retraite;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines, précisant la fin d'emploi de Madame Louise Déry au 30 avril 2026;

ATTENDU que Madame Louise Déry est préposée au soutien administratif au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

## **RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT**

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale  
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Damphousse

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Madame Louise Déry et de la rendre effective au 30 avril 2026;

DE REMERCIER chaleureusement Madame Louise Déry pour l'ensemble de son travail au sein de la Régie intermunicipale de Police Richelieu-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **POINT 6** **ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS**

CA-26-3039

#### **POINT 6.1**

#### **RÉSOLUTION**

#### **Protocole d'entente avec la Ville de Longueuil – Autorisation de signature**

ATTENDU QUE la Ville de Longueuil exploite un centre de communications d'urgence qui comprend un centre d'urgence 9-1-1 et un centre secondaire d'appels d'urgence;

ATTENDU QUE la Régie exploite également un centre de communications d'urgence et un centre secondaire d'appels d'urgence avec des fonctions similaires;

ATTENDU QUE les centres d'urgence 9-1-1 ainsi que les centres secondaires d'appels d'urgence sont assujettis aux dispositions applicables *Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence*;

ATTENDU QUE la continuité des opérations d'un centre doit être assurée au moyen d'un plan de relève dans le cas où il n'est pas en mesure d'opérer efficacement, en vertu de l'article 23 *du Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence*;

ATTENDU QUE la continuité des opérations d'un centre doit être assurée en cas de panne ou d'incapacité d'opérer efficacement;

ATTENDU QUE la Ville de Longueuil et la Régie conviennent du transfert et du traitement des communications d'urgence selon les modalités décrites au projet d'entente soumis;

ATTENDU les représentations faites par le Directeur secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Ladouceur  
APPUYÉ PAR Madame Alexandra Labbé

**ET RÉSOLU :**

D'AUTORISER le Directeur secrétaire-trésorier, Pascal Smith, à signer l'original du protocole d'entente conformément au libellé du texte remis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3040

**POINT 6.2**  
**RÉSOLUTION**

**Protocole d'entente avec le Ministre de la Sécurité publique –  
Autorisation de signature**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à répondre aux recommandations du rapport *Rebâtir la confiance* et à investir des sommes supplémentaires pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et *Rebâtir la confiance 2022-2027*, est notamment responsable de l'action 32 relative à l'ajout d'effectifs policiers en matière de violence conjugale et de violence sexuelle;

ATTENDU QUE les paragraphes 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> de l'article 9 de *la Loi sur le ministère de la Sécurité publique* (RLRQ, c. M-19.3) confie au ministre les fonctions d'assurer ou de surveiller, suivant le cas, l'application des lois relatives à la police et de favoriser et de promouvoir la coordination des activités policières;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9.1 de cette loi, aux fins de l'exercice de ses fonctions, le ministre de la Sécurité publique peut accorder une subvention ou toute autre forme d'aide financière conformément à la *Loi sur l'administration publique* (chapitre A-6.01), notamment pour la réalisation de programmes, de projets, de recherches, d'études ou d'analyses;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent souhaite participer à l'ajout d'effectifs policiers en matière de violence sexuelle en déployant, au sein de son corps de police, le Projet d'ajout d'un sergent-détective spécialisé en matière de violence sexuelle (le « Projet ») dont le mandat spécifique est d'améliorer le suivi des victimes et de les accompagner;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir les conditions et les modalités relatives au versement d'une subvention par le Ministre à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour la mise en place du Projet;

ATTENDU le protocole d'entente soumis;

ATTENDU les représentations faites par le Directeur de police;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire  
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

### ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le Directeur de police, Marco Carrier, à signer l'original du protocole d'entente conformément au libellé du texte remis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3041

### **POINT 6.3** **RÉSOLUTION** **Radiation de factures**

ATTENDU que la Régie a, parmi ses comptes à recevoir, les factures décrites plus amplement au document soumis pour un montant de 364,04 \$;

ATTENDU que ces factures ont été préparées entre décembre 2024 et décembre 2025;

ATTENDU que, malgré l'envoi d'états de comptes aux débiteurs, les sommes sont toujours dues;

ATTENDU le délai de prescription et/ou les sommes qui devraient être engagées pour tenter de récupérer ces créances;

ATTENDU les représentations faites par le Directeur secrétaire-trésorier;

### EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Magalie Taillon  
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

### ET RÉSOLU :

DE RADIER les créances suivantes de la liste des comptes à recevoir de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

Numéro de Facture	Montant
100979	31,04\$
101019	292,76\$
101032	40,24\$
<b>TOTAL</b>	<b>364,04\$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3042

### **POINT 6.4** **RÉSOLUTION** **Acquisition d'armes à impulsions électriques**

ATTENDU que la Régie souhaite procéder à l'acquisition de dix (10) pistolets à impulsions électriques ainsi que les dix (10) licences d'utilisation qui leur sont associées;

ATTENDU que la Régie souhaite également acquérir quarante (40) licences supplémentaires;

ATTENDU que les licences sont d'une durée de 5 ans;

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que la Régie souhaite de plus acquérir sept cents (700) cartouches de pratique supplémentaires sur ce même contrat incluant toute la fourniture nécessaire à l'utilisation des pistolets, l'installation et la mise en fonction des appareils, les licences d'utilisation, la formation et la garantie pour une durée de cinq (5) ans, de produits d'armes à impulsions électriques (AIE) Taser-T10 certifiés;

ATTENDU que le fournisseur AXON PUBLIC SAFETY CANADA INC. est le seul à répondre entièrement aux exigences recherchées;

ATTENDU qu'un avis d'intention a été publié le 29 janvier 2026 sur le site SEAO et que les fournisseurs intéressés avaient jusqu'au 13 février 2026 pour manifester leur intérêt;

ATTENDU qu'aucun fournisseur n'a manifesté d'intérêt, permettant ainsi à la Régie d'accorder le contrat de gré à gré au fournisseur AXON PUBLIC SAFETY CANADA INC.;

ATTENDU le rapport de Madame Élise Tremblay, Coordonnatrice ressources matérielles recommandant d'octroyer le contrat de cinq (5) ans au fournisseur AXON PUBLIC SAFETY CANADA INC. pour un montant total sur 5 ans de 250 440,16 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER le contrat de cinq (5) ans au fournisseur AXON PUBLIC SAFETY CANADA INC., pour un montant de 250 440,16 \$ plus les taxes applicables, payable par le budget d'opération au code budgétaire 02-210-94-692, munitions, ainsi qu'au budget d'investissement 22-210-00-726.

D'AUTORISER le Directeur, Marco Carrier, ou en son absence, le Directeur secrétaire-trésorier, Pascal Smith, à signer tous les documents pertinents à cette offre de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3043

### **POINT 6.5 RÉSOLUTION**

#### **Soumission 2024-8080-50A – Achat de tablettes véhiculaires et stations d'accueil – CAG**

ATTENDU que la Régie désire acquérir douze (12) tablettes véhiculaires et douze (12) stations d'accueil pour des nouveaux véhicules de la flotte;

ATTENDU que la Régie désire acquérir dix (10) tablettes véhiculaires et dix (10) stations d'accueil pour remplacer de l'équipement désuet;

ATTENDU que la Régie désire acquérir deux (2) tablettes pour les motos;

ATTENDU que ces achats sont effectués via le Centre d'acquisitions gouvernementales du Québec sous le contrat 2024-8080-50 : MICRO-ORDINATEUR, PORTABLE, SERVEUR, TABLETTE;

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que la Régie souhaite commander chez le fournisseur « *Hypertec* » qui se trouve à être un des fournisseurs adjudicataires du contrat CAG;

ATTENDU le rapport de Madame Élise Tremblay, Coordonnatrice ressources matérielles, recommandant d'approuver l'achat de ces équipements informatiques véhiculaires conformément au programme d'achat gouvernemental pour la somme totale de 72 720,00 \$ plus les taxes applicables, via le fournisseur « *Hypertec* »;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe  
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER l'achat de ces équipements informatiques véhiculaires pour un prix total de 72 720,00 \$ plus les taxes applicables, via le fournisseur « *Hypertec* » financé par le fonds de roulement remboursable sur une période de quatre (4) ans, au poste budgétaire numéro 22-210-00-728;

D'AUTORISER la Directrice des finances et de la Trésorerie, Mélanie St-Pierre ou, en son absence, le Directeur secrétaire-trésorier, Pascal Smith à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3044

### **POINT 6.6 RÉSOLUTION**

#### **Demande de prix 2026-R-075 – Licences pour le rehaussement des serveurs Windows – Projet 911PG**

ATTENDU que la Régie désire acquérir des licences permettant le rehaussement et l'installation de la version Windows serveurs DC 2025 requise par ses fournisseurs 911PG sur l'infrastructure physique dédiée à cet effet;

ATTENDU que le coût des licences couvre l'ensemble des CPU physiques et des cœurs disponibles sur les serveurs physiques où sont localisés les serveurs virtuels;

ATTENDU que la Régie a procédé, à une demande de prix, auprès de trois (3) fournisseurs spécialisés en solutions TI à savoir :

- Micrologic (Montréal, Québec);
- Softchoice LP (Toronto, Ontario);
- Compugen (Montréal, Québec);

ATTENDU que trois (3) propositions ont été déposées;

ATTENDU que lesdites propositions étaient conformes aux exigences demandées;

ATTENDU le rapport de Madame Elise Tremblay faisant état que l'entreprise « *Softchoice LP* » est la plus basse proposition;

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU que la dépense correspondant à la plus basse proposition pour les licences est de 108 948,70 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que cette dépense est payable à même la subvention du 911PG déjà reçue, et plus particulièrement au poste financier numéro 02-210-93-525;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Magalie Taillon  
APPUYÉ PAR Monsieur Simon Lacoste

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise « *Softchoice LP* » le contrat pour l'achat des licences pour le prix de 108 948,70 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER la Directrice des finances et de la trésorerie ou, en son absence, le Directeur secrétaire-trésorier à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3045

### **POINT 6.7**

#### **RÉSOLUTION**

#### **Lettre d'entente avec la Fraternité – Règlement des griefs FRS-21-07 et FRS-25-07 – Autorisation de signature**

ATTENDU le grief FRS-21-07 déposé le 16 novembre 2021 et le grief FRS-25-07 déposé le 20 mars 2025 par la Fraternité des policiers et policières Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU que ces griefs concernent la contestation des fins d'emploi d'un salarié;

ATTENDU que la Fraternité et la Régie se sont entendues pour régler les litiges les opposant relativement aux griefs FRS-21-07 et FRS-25-07;

ATTENDU la lettre d'entente soumise aux membres du Conseil d'Administration sur ce sujet;

ATTENDU les représentations formulées par le Directeur de police et le Directeur secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire  
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

DE RECOMMANDER l'acceptation des termes de l'entente avec la Fraternité des policiers et policières Richelieu-Saint-Laurent sur les griefs FRS-21-07 et FRS 25-07;

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

D'AUTORISER le Directeur de police, Monsieur Marco Carrier, à signer ladite lettre d'entente conformément au texte soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3046

### **POINT 6.8**

#### **RÉSOLUTION**

##### **Adoption de la liste des comptes à payer**

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.8 a) et b);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Lacoste  
APPUYÉ PAR Madame Magalie Taillon

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 1 812 498,46 \$ soient acceptés et que la Directrice des finances et de la trésorerie ou, en son absence, le Directeur secrétaire-trésorier, soit autorisé à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **POINT 7**

#### **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT**

CA-26-3047

### **POINT 7.1**

#### **RÉSOLUTION**

##### **Règlement 58 amendant le règlement 56 augmentant le fonds de roulement de 5 600 000 \$ à 6 100 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 500 000 \$ provenant des activités de fonctionnement – Avis de motion et projet de règlement**

Je, Monsieur Simon Lacoste, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée du Conseil d'Administration de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent sera présenté, pour adoption, un règlement intitulé « *Règlement 58 amendant le règlement 56 augmentant le fonds de roulement de 5 600 000 \$ à 6 100 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 500 000 \$ provenant des activités de fonctionnement* ».

Une copie du projet de règlement étant dès à présent remise à tous les membres du Conseil d'Administration, dispense de lecture est également demandée lors de l'adoption de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **POINT 8**

#### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

### **POINT 8.1**

#### **CORRESPONDANCE – AUCUNE CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'a été déposée

## **RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT**

### **POINT 8.2 TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL**

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.

### **POINT 8.3 COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL – REDDITION DE COMPTES**

Il est procédé au dépôt de reddition de comptes du Comité Santé Sécurité au Travail.

### **POINT 9 VARIA**

Aucun sujet additionnel n'est traité.

### **POINT 10 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**CA-26-3048**

### **POINT 11 RÉSOLUTION Clôture de la réunion**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Alexandra Labbé  
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

PASCAL SMITH  
Directeur secrétaire-trésorier

---

PATRICK MARQUÈS  
Président